

14 ^e législature		
Question n° : 52313	de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > rapport parlementaire. préconisations
Question publiée au JO le : 18/03/2014 page : 2534 Réponse publiée au JO le : 06/05/2014 page : 3703 Date de changement d'attribution : 10/04/2014		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les propositions pour une ambition francophone du rapport d'information enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014. Il lui demande si elle compte mettre en œuvre la proposition formulée au cinquième tiret du point 4.

Texte de la réponse

S'agissant de l'adoption d'un code de déontologie des dirigeants et fonctionnaires francophones, les Etats et gouvernements membres de la Francophonie, en concertation avec l'OIF, se sont engagés à défendre la langue française en adoptant en 2006, à Bucarest, un « vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ». Sur cette base, l'OIF diffuse une brochure de mise en oeuvre du multilinguisme qui présente, de façon très concrète, les pratiques à adopter dans le cadre des organisations internationales. C'est à travers une mobilisation permanente de l'ensemble du corps diplomatique français, tant au sein des institutions européennes que dans les autres organisations internationales, que la France rappelle que le multilinguisme est un gage d'efficacité du système multilatéral. Une feuille de route a été adressée aux postes diplomatiques pour rappeler les principes et les pratiques à mettre en oeuvre pour la promotion du multilinguisme dans les organisations internationales. La France encourage la création de « groupes des ambassadeurs francophones » qui mènent un travail de veille en termes de respect du multilinguisme au sein des institutions internationales. Une présence française de qualité et en nombre suffisant dans la sphère multilatérale est un enjeu majeur pour l'influence de la France et de la Francophonie. Le ministère des affaires étrangères promeut la présence française dans les organisations internationales et s'appuie sur l'ensemble des représentations permanentes françaises auprès de l'ONU. Le ministère des affaires étrangères développe une action en faveur de la promotion des jeunes Français, au travers des programmes de jeunes experts associés et de volontaires des Nations unies qui constituent un tremplin pour une carrière onusienne et s'avèrent un excellent investissement. Il favorise le placement sur des postes à plus forte responsabilité en accompagnant les candidatures internes et externes de nos compatriotes à des postes de niveau intermédiaire ou de haut niveau et sur des secteurs d'activités stratégiques : fonctions politiques mais aussi fonctions support dans les domaines budgétaires, des achats, des normes et des ressources humaines. Enfin, il favorise le dialogue avec les fonctionnaires internationaux, leurs associations et les liens informels entre Français et francophones dans les enceintes multilatérales.